

Evaluation à mi-mandat des engagements de Nicolas Sarkozy, candidat de l'Union pour une Majorité Populaire, aux élections présidentielles de 2007.

Sarkomètre de la parité

Résumé : sur les 14 points importants concernant la parité et l'égalité femmes-hommes, N. Sarkozy avait fait 11 promesses formelles (refusant de s'engager sur les trois restants).

Sur ces 11 promesses, une seule est tenue, trois sont très peu avancées, et sept sont totalement bafouées. **N. Sarkozy arrive donc à mi-mandat à 9% sur les 11 points qu'il disait vouloir atteindre en fin de mandat.**

1 – Donnez vous l'exemple au plus haut niveau en formant un gouvernement paritaire ?

N. Sarkozy : « Oui. Je suis convaincu qu'un gouvernement (...) ne peut qu'être paritaire ».

Aujourd'hui, si l'on analyse la composition du gouvernement, on compte au total 38 ministres dont 13 femmes, soit **34,2 %** de femmes. Un tiers de femmes n'est pas la parité. Une analyse plus fine montre qu'en plus, les femmes sont sous représentées dans les ministères : une seule ministre d'Etat (Michèle Alliot Marie, Garde des Sceaux avec Jean-Louis Borloo ministre de l'écologie) et 3 autres ministres (Roseline Bachelot au ministère de la Santé, Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et Christine Lagarde, ministre de l'économie) soit 4 sur 18 : **22 %**. Elles sont mieux représentées dans les secrétariats d'Etat : sur les 20 secrétaires elles sont 9 femmes : presque la parité.

Au moment, de la composition du 1^{er} gouvernement au mois de mai 2007, nous avons pu croire que la promesse de parité serait réalisée : Sur 15 ministres, on comptait 7 femmes (presque mais pas tout à fait la parité) mais c'était sans compter les 4 hommes secrétaires d'Etat. En définitive, même pour le 1^{er} gouvernement, nous étions déjà loin du compte : 7 femmes sur 19 ce n'est jamais que **37%**.

Commentaire : le lendemain de son élection au gouvernement, le premier manquement à ses engagements concerne sa première promesse sur la place des femmes en politique.

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

2. Initiez vous un ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ayant la mission de coordination de l'évaluation sexuée de l'impact des politiques publiques des différents ministères ?

N. Sarkozy : « Oui. Je veux former un gouvernement resserré de 15 ministres de plein exercice. Il va de soi que l'un ou l'une des ministres sera en charge des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces questions devront également être suivies au niveau interministériel pour que toutes les politiques publiques soient pensées et évaluées au vu de leurs effets sur les inégalités entre hommes et femmes »

S'il est exact que le 1^{er} gouvernement est bien un « gouvernement resserré de 15 ministres de plein exercice », en revanche il semble aller de soi que deux semaines plus tard que l'un ou l'une des ministres ne sera pas en charge des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. **Deuxième promesse pourtant très facile à tenir qui se volatilise.** Nous n'avons pas connaissance du fait que la question d'égalité femmes / hommes soit suivie au niveau interministériel.

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

3. Comment ferez-vous progresser la parité pour les élections au mode de scrutin uninominal (législatives, sénatoriales et cantonales) et la désignation des délégués au sein des intercommunalités ?

N. Sarkozy : La loi sur la parité pénalise les partis politiques qui ne présentent pas suffisamment de candidates, sans tenir compte du nombre de femmes élues. Je propose donc de compléter cette loi par la création d'un bonus financier qui serait accordé aux partis ayant fait élire le plus grand nombre de femmes. On verrait alors plus de femmes qu'aujourd'hui dans des circonscriptions « éligibles ». Je souhaite en outre étendre l'obligation de parité là où elle n'existe pas encore, par exemple dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants. Je tiens toutefois à dire que, si la parité permet de faire de gros progrès pour l'accès des femmes aux responsabilités politiques, elle ne s'attaque pas aux vrais problèmes : la difficulté pour les femmes de concilier une telle activité en plus des multiples facettes de leur vie, vie de femme, vie de mère, vie professionnelle. Par ailleurs, la vie politique reste un milieu dur que beaucoup de femmes rejettent. C'est aux hommes de s'interroger sur ce point.

Un projet de loi pour la création d'un bonus financier qui serait accordé aux partis ayant fait élire le plus grand nombre de femmes n'est pas et n'a jamais été à l'ordre du jour. Quant à l'extension de l'obligation de parité là où elle n'existe pas encore, par exemple dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants, la promesse est passée à l'état de vapeur. Pour les communes comprises entre 2 500 et 3 500 habitants, les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir. C'est un scrutin assez compliqué (élection au scrutin pluri nominal à 2 tours avec panachage) On peut trouver des traces sur la prise conscience sur la nécessité de changer ce mode de scrutin jugé archaïque et sexiste lors des travaux de la Délégation des droits des femmes au Sénat. Mais ils remontent à mai ...2006 ! Depuis, rien ! Pour les dernières élections municipales (9 et 16 mars 2008), rien n'a été entrepris (législativement parlant) pour améliorer la parité dans les communes de moins de 3500 habitant-es.

Pire, la dernière actualité sur le ***Projet de Loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux met en danger la parité.*** Mme Marie-Jo Zimmermann, Mme Michèle André et Mme Françoise Vilain, Présidentes des Délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du CESE, tiennent à alerter le Gouvernement sur le **risque d'inconstitutionnalité du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux.**

Les rapports et études d'impact de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, service du Premier ministre, montrent que dans le cadre des scrutins uninominaux, non soumis à des mesures paritaires contraignantes, les femmes sont toujours sacrifiées par les formations politiques. Pour rappel, toutes les assemblées concernées par le scrutin uninominal présentent des résultats déplorables en matière de démocratie paritaire. Au lendemain des élections on comptait 87,7% d'hommes au sein des conseils généraux, pour 12,3 % de femmes en 2008, alors que le scrutin de liste à la proportionnelle, avait permis, en 2004 , l'élection de 47,6% de conseillères régionales.

Le projet de loi n° 61 (2009- 2010) « *relatif à l'élection des conseillers territoriaux* », prévoit l'élection de 80 % des conseillers territoriaux au scrutin uninominal majoritaire à un tour, dans le cadre de cantons, et de 20 % des conseillers territoriaux sur des listes départementales. Il présente un risque important de régression en matière de parité entre les femmes et les hommes. Il aura pour conséquence quasi-mécanique d'exclure les femmes des responsabilités

départementales et régionales et remet en question la parité des exécutifs régionaux pourtant garantie par la loi de janvier 2007.

L'argument avancé d'un élargissement du régime électoral paritaire, aux communes de 500 habitants et plus, présenté comme une sorte de mesure « compensatoire » ne saurait être recevable. Bien au contraire, il risquerait de laisser penser qu'il s'agit de renvoyer les femmes aux tâches communales pendant que les hommes s'occupent des affaires d'importance territoriale.

Si l'écriture de l'article 1^{er} de notre Constitution a conduit le Conseil constitutionnel à considérer, en 2003, qu'il était « loisible » au législateur de favoriser « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions électives », il demeure que l'ensemble des données statistiques objectives, recueillies depuis, démontrent que le choix du scrutin uninominal pour désigner 80 % des conseillers territoriaux ne sera pas une mesure sans conséquence : cela défavorisera au contraire cet « égal accès », qui faisait, jusqu'à ce jour, la force de la vie démocratique régionale. C'est bien en ce sens que cette mesure pourrait être en violation d'un principe de valeur constitutionnelle.

Il est de la responsabilité des Délégations aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes d'être vigilantes sur ces questions. Il revient au Gouvernement et au Parlement de préconiser des mesures nécessaires au respect de cette exigence démocratique.

Force est d'admettre que nous sommes obligés de partager le constat du président de la République : « La vie politique reste un milieu dur que beaucoup de femmes rejettent. C'est aux hommes de s'interroger sur ce point. » **A notre tour, nous sommes en droit de nous interroger sur la signification de cette 3^{ème} promesse consécutive non tenue.**

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

4. Quelles évolutions du statut de l'élu envisagez-vous ?

N. Sarkozy : Je suis convaincu de la nécessité de favoriser une représentation de la nation dans toute sa diversité, ce qui implique de faciliter l'engagement politique des femmes, mais aussi de catégories socioprofessionnelles qui sont encore insuffisamment représentées et des minorités dites visibles. J'entends donc mener une réflexion approfondie sur les améliorations du statut de l'élu qui y contribueraient.

La réforme du statut de l'élu-e ne doit pas être confondue les 4 projets de loi qui composent la réforme des collectivités territoriales présentés par Brice Hortefeux et Alain Marleix mercredi 21 octobre en Conseil des ministres. Les dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux visent en premier lieu à assurer une transparence des modalités d'indemnisation des élus et, en second lieu, à faciliter l'accès aux mandats locaux. La question du non cumul des mandats (dans le temps et nombre des mandats) est décisive. En ne confisquant pas les mandats comme le font actuellement certains élus, il y aurait plus de places pour les femmes, les minorités dites visibles, les catégories socioprofessionnelles qui sont encore insuffisamment représentées etc.

Sur la question délicate du cumul des mandats, Nicolas Sarkozy avait demandé à l'ancien premier ministre Edouard Balladur de réfléchir **aux moyens de démocratiser le fonctionnement de la Ve République. Parmi les pistes** de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^e République, le Comité a proposé

d'instaurer une limitation du cumul des mandats (limitation des mandats entre une fonction ministérielle et un mandat électif ou une activité professionnelle). Si cette préconisation avancée – au reste très timide – est indispensable au renouvellement, à la mixité et à la parité en politique, elle n'a pas été suivie d'effet. Ou alors indirectement en obligeant le Parti socialiste à consulter ses adhérent-es pour appliquer le non cumul des mandats...après les élections régionales.

Dans son discours de Saint-Dizier sur la réforme territoriale le 20 octobre 2009, le Président de la République a déclaré : « *Je ne suis pas l'homme des commissions oubliées et des rapports enterrés.* » En conclusion, s'agissant des améliorations du statut de l'élu qui contribueraient notamment à faciliter l'engagement politique des femmes, les réflexions approfondies sur le cumul des mandats du Comité Balladur ont droit à des obsèques de première classe.

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

5. Quelles ressources financières et humaines accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes conformément aux engagements internationaux de la France ?

N. Sarkozy : Je garantirai le niveau des crédits qui sont aujourd'hui alloués au financement de tels organismes.

Il est très difficile pour une petite association comme la nôtre de vérifier auprès de tous les organismes le niveau des crédits alloués par L'Etat. Toutefois, pour ne prendre qu'un seul exemple très significatif, le cas du *Mouvement français pour le planning familial*, la ligne budgétaire avait été initialement diminuée de 42% dans la loi de finances 2009. Or, en diminuant de 42 % pour 2009 (2,5 millions d'euros en 2008, 1,5 million en 2009), le montant affecté au conseil conjugal et familial, activité « historique » du Planning Familial, le gouvernement avait programmé la suppression totale des actrices intervenant sur le droit à la sexualité. « Par cette décision, l'Etat affiche sa volonté ne plus avoir d'exigence quant à l'accueil, l'information et l'orientation pour la contraception, la fécondité, la sexualité. Il ne souhaite plus contribuer à la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il se désintéresse de l'accueil et du conseil aux personnes lors des accueils collectifs ou en entretiens individuels alors que cette mission a clairement été organisée et confiée par la Loi Neuwirth aux associations » expliquait Françoise Laurant, Présidente Nationale du Planning Familial dans un communiqué de presse du 27 janvier 2009.

Le 29 janvier 2009, le Planning lançait une pétition nationale pour la défense du droit à l'information et à l'éducation à la sexualité qui a recueilli plus de 106.000 signatures. Devant la mobilisation qui montait pour soutenir et appuyer l'action du Planning, le gouvernement a fait machine arrière au mois de mars et s'est engagé à rétablir, la ligne du conseil conjugal et familial, à hauteur du budget réalisé en 2008, soit 2,6 millions d'euros pour 2009, 2010 et 2011 et ce, pour l'ensemble des associations intervenant dans l'ensemble des Etablissements d'information, de conseil conjugal et familial (EICCF).

Que le gouvernement et la présidence se prévalent de la pérennité des crédits alloués aux organismes féministes qu'ils ont voulu supprimer quasiment de moitié puis qu'ils ont rétabli sous la pression des mouvements féministes relève de la cuistrerie la plus totale. Dès lors, comment évaluer correctement cette promesse tenue uniquement grâce à la vigilance du mouvement féministe ?

Evaluation de Mix-Cité : Promesse peu avancée

6. A l'instar de ce qui a été réalisé en politique, vous engagez-vous à modifier la Constitution pour permettre de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales dans les élections prud'homales et professionnelles, dans les conseils d'administration des sociétés anonymes, dans les élections des comités d'entreprise et dans les jurys de concours et instances de promotion de la fonction publique ?

N. Sarkozy : Je me suis engagé, et je suis personnellement attaché, à étendre le principe de parité aux élections aux institutions représentatives du personnel dans les entreprises (sous la forme d'une proportionnalité avec le nombre de femmes présentes dans l'entreprise), aux élections prud'homales et dans les jurys de concours de la fonction publique. La décision rendue par le Conseil constitutionnel le 16 mars 2006 nous a montré qu'une révision de la Constitution constituait un préalable nécessaire. Je m'engage à la faire adopter.

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République votée par le Congrès et promulguée par le Président de la République dispose désormais que l'article 1er de la Constitution est complété par un alinéa ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

La révision constitutionnelle effectuée, nous attendons les lois qui vont permettre de passer de la théorie de l'égalité à une véritable parité professionnelle dans les instances de décision.

Evaluation de Mix-Cité : Promesse totalement tenue.

7. Les femmes et les hommes suivent souvent des parcours traditionnels de formation, qui orientent les femmes dans les professions moins valorisées et moins rémunérées. Quelles mesures concrètes prendrez-vous dans le cadre de la loi d'orientation et de programme scolaire pour y remédier?

N. Sarkozy : Il est en effet paradoxal que, plus de 40 ans après la généralisation de la mixité scolaire, alors même que le taux de réussite scolaire et universitaire des filles est plutôt plus élevé que celui des garçons, elles continuent à s'orienter vers des professions moins valorisées et moins rémunérées. La première chose à faire, c'est de dire – dès l'école – aux filles que leurs aspirations professionnelles ne sont pas moins légitimes que celles des garçons. Ensuite, nous avons besoin d'un véritable service public de l'orientation, qui informe précisément chaque élève sur les possibilités qui lui sont offertes, et sur les débouchés réels des filières en termes d'emploi et de salaires. L'égalité des ambitions entre les sexes fera partie du cahier des charges de ce nouvel organisme. Je compte également agir en aval en favorisant l'accès des femmes à la formation professionnelle.

Dans cette réponse, le candidat Nicolas Sarkozy énonce **trois engagements** :

1 – Affirmer l'égalité des aspirations professionnelles des filles et des garçons. **2** - L'égalité des ambitions entre les sexes fera partie du cahier des charges d'un nouveau service public de l'orientation. **3** - Agir en aval en favorisant l'accès des femmes à la formation professionnelle.

Sur le premier engagement, on cherche en vain sur le site de l'Élysée les discours, voire LE discours du président de la République affirmant haut et fort l'égalité des aspirations professionnelles des filles et des garçons. Aucun conseiller élyséen n'a pris sa plus belle plume pour écrire tout le bien que le président de la République pensait de l'égalité des ambitions entre les sexes. Néanmoins, s'agissant de l'élargissement des choix de formation des filles, par exemple dans les filières scientifiques, on trouvera la reconduction de la convention interministérielle du 29 juin 2006 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif décidée en conseil des ministres le 28 novembre 2007. Soit dit en passant, on se demande pourquoi une convention signée en juin 2006 pour une durée de cinq années doit faire l'objet d'une reconduction. Est-ce à dire que les prédécesseurs ne l'avaient jamais activés ? Une demande de recherche d'un discours présidentiel sur l'égalité filles garçons a été formulée sur le site de l'Élysée. Encore sans réponse.

Sur le deuxième engagement, l'égalité des ambitions entre les sexes fera partie du cahier des charges d'un nouveau service public de l'orientation. En effet, le président de la République a mandaté Martin Hirsch pour travailler sur la politique de la jeunesse. Le 7 juillet 2009, ce dernier a rendu public le fruit du travail de sa Commission par la rédaction d'un **Livre Vert**. Le Livre Vert, pour reconnaître la valeur de la Jeunesse, contient 57 propositions destinées à refonder la politique pour les 16-25 ans. Il se fixe « 12 objectifs dont les deux premiers visent à soutenir l'autonomie à travers l'information et le libre choix dans l'orientation et à dédramatiser l'orientation scolaire et professionnelle en organisant tous les étages d'un service public de l'orientation territorialisée (SPOT) qui ne soit plus une « sous partie » de l'Education nationale ». L'objectif de parvenir à une égalité des jeunes filles et des jeunes garçons n'est pas énoncé. Quant à l'égalité entre les sexes qui devait faire partie du cahier des charges du nouvel organisme d'orientation, comme tous les engagements précédents, il s'est transformé à l'état gazeux. On recherche désespérément la moindre allusion à l'orientation sexuée des filières et des métiers. .

Sur le troisième engagement, agir en aval en favorisant l'accès des femmes à la formation professionnelle, nous n'avons pas trouvé d'initiatives remarquables de la part du gouvernement, notamment de la part du ministre du travail et de sa secrétaire d'Etat à la Famille en charge des questions des droits des femmes. Peut-être n'avons-nous pas bien cherché ?

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

8. Quels sont vos engagements pour éliminer les écarts de rémunération persistant entre les femmes et les hommes, malgré les lois de 1972, 1983, 2001, 2006 ?

N. Sarkozy : C'est la preuve qu'il faut passer au stade de la sanction. Dès le mois de juin ou juillet prochain, si je suis élu, j'organiserai une conférence nationale sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le but d'aboutir à une égalisation des rémunérations d'ici 2009. A compter de cette date, l'inspection du travail aura la possibilité de sanctionner les entreprises dans lesquelles cette égalité ne serait pas respectée.

Brigitte Grésy, inspectrice générale des affaires sociales et ancienne responsable du service des droits des femmes et de l'égalité, a remis un rapport préparatoire le 8 juillet 2009 à Xavier Darcos, ministre du travail etc. et à Nadine Morano, secrétaire d'Etat, chargée de la solidarité et de la famille pour l'ouverture d'une négociation avec les partenaires sociaux à l'automne sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Première observation : la conférence nationale sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes n'a pas eu lieu dès le mois de juin ou juillet 2007 comme cela avait été annoncé. Si bien que l'égalisation des rémunérations d'ici 2009 n'est pas d'actualité pas plus que la possibilité de sanctionner les entreprises dans lesquelles cette égalité ne serait pas respectée.

La mission de préparation de la concertation sur l'égalité professionnelle que le gouvernement conduira avec les partenaires sociaux, au second semestre 2009, porte sur deux points : 1 - effectuer un bilan des différences de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi et d'évolution dans l'emploi, en vue de présenter des propositions en faveur de l'égalité professionnelle et salariale, et notamment sur les voies et moyens d'appliquer et d'adapter les règles actuelles et d'envisager des sanctions efficaces. 2 - élaborer des préconisations sur la question de la représentation des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés et des entreprises publiques et plus largement dans les instances de décision. Aujourd'hui, nul ne peut prévoir ce qui sera retenu à l'issue de ces négociations. En conséquence, nous ne pouvons pas mettre au crédit de Nicolas Sarkozy des préconisations qui ne seront peut-être pas adoptées.

Si nous prenons au sérieux, à la lettre, les promesses de Sarkozy, nous devons reconnaître qu'il n'a pas respecté les délais de ses engagements. Il n'était d'ailleurs pas obligé de se fixer un calendrier si contraignant. L'observatoire de la parité dans sa grande magnanimité ne le lui demandait pas. Par honnêteté, à la question 6 nous avons évalué que la promesse était totalement tenue, alors que rien n'est encore réglé. Mais puisqu'il s'était engagé sur la révision de la Constitution et non sur les lois d'application, nous avons consenti à admettre que l'engagement était totalement tenu et qu'il ne s'agissait pas d'une réalisation assez ou peu avancée. Par voie de conséquence, dans le strict respect du parallélisme des formes, il faut admettre que la promesse formulée par le candidat dans les délais qu'il s'est lui-même fixés n'est pas tenue du tout.

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

9. L'augmentation de l'activité des femmes depuis les années 1980 s'est effectuée dans le cadre d'emplois qui ne permettent pas une réelle autonomie financière (83 % des emplois à temps partiel, 60 % des emplois aidés ou en CDD), ce qui contribue à leur précarisation. Quelles mesures proposez-vous face à cette situation et quels dispositifs comptez-vous mettre en place pour palier les écarts considérables existants entre les femmes et les hommes en matière de retraite ?

N. Sarkozy : S'agissant de l'emploi, le travail est le meilleur remède contre la précarité. Il faut que les Français travaillent plus pour créer plus de richesses et donc plus de consommation, plus d'activité et à terme plus d'emploi. Dans une société du plein emploi, celle que je préconise et que je crois possible d'ici cinq ans, il n'y a ni chômage, ni précarité. Ce sont les entreprises qui cherchent des salariés à temps plein et non l'inverse, et on est prêt à les payer cher pour cela.

S'agissant des retraites, il y a plusieurs difficultés, mais globalement ce sont essentiellement les femmes qui sont pénalisées par ce que l'on appelle les petites retraites. Je veux faire principalement quatre choses : augmenter le taux des pensions de réversion (de 54 à 60% au moins) ; augmenter de 25% le minimum vieillesse ; revaloriser les retraites des épouses d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans, qu'on a laissées ne pas cotiser pendant des années ; donner des droits à la retraite aux femmes qui se consacrent exclusivement à l'éducation de leurs enfants car, pendant ce temps, elles n'utilisent pas les crèches ou les structures d'accueil des jeunes enfants.

Au préalable, est-il indispensable d'ironiser sur **la société de plein emploi sans chômage ni précarité d'ici deux ans et demi** ? La ficelle est grosse mais à notre décharge la promesse relevait au mieux de la plaisanterie, au pire de la fumisterie.

S'agissant de droits à la retraite des femmes, le dossier est très technique. Aussi ai-je repris le **communiqué de presse de la Ligue des droits de l'homme** qui me semble assez synthétique et qui éclaire bien les enjeux et les reculs pour les retraites des femmes : « Suivant une recommandation de la HALDE, un jugement de la Cour de Cassation en date du 19/2/09 accorde à un père de six enfants le bénéfice de la MDA (attribuée aux femmes qui ont exercé une profession et mis au monde et élevé des enfants), au nom du principe d'égalité inscrit dans la Convention européenne des droits de l'Homme. À la suite de ce jugement, et pour éviter un afflux de requêtes auprès des tribunaux, le gouvernement propose la réforme suivante, applicable pour les parents d'enfants nés après le 1^{er} janvier 2010, des aménagements "à la marge" étant prévus pour les parents d'enfants nés avant cette date. Dans le régime général des retraites, les femmes garderont automatiquement le bénéfice d'une année de majoration, la seconde année de majoration dont elles bénéficiaient jusque-là pouvant soit être attribuée au père, à l'amiable ou par un jugement du tribunal, soit revenir à la mère dans le cas où le père ne ferait aucune demande en temps utile. La MDA a été instaurée en 1971 en vue d'améliorer les droits à pension des femmes et de permettre aux mères de famille de partir plus tôt à la retraite avec le même niveau de pension. Elle a subi des modifications, dans un sens défavorable aux femmes, en 1993 pour le régime général, et en 2003 pour la fonction publique, les enfants nés avant la titularisation de la mère n'étant plus pris en compte. Rappelons les inégalités professionnelles entre hommes et femmes : 30% des femmes travaillent à temps partiel (avec les effets que cela a sur le niveau de retraite) et 5% des hommes, 80% des emplois à temps partiel étant occupés par des femmes. En moyenne, à compétence et diplômes équivalents, une femme gagne 20% de moins que son collègue masculin. Au moment de la retraite, 44% des femmes ont eu une carrière complète, pour 86%

des hommes, pour une pension représentant en moyenne 62% de celle des hommes. Rappelons enfin que la MDA représente actuellement 20% de la retraite des femmes. Tous ces chiffres ne sont que des moyennes, qui ne reflètent pas exactement chaque situation individuelle, mais qui rendent visibles les inégalités objectives, au détriment des femmes, en ce qui concerne les retraites. Il faut d'abord rappeler que la MDA n'est pas un **avantage** mais une **compensation** pour les interruptions de carrière – dont les congés de maternités -, mais aussi les retards de carrière et de rémunération que subissent les femmes du fait de ces interruptions. Soulignons ensuite que 80% des tâches dites “ménagères” pèsent sur les femmes, ainsi qu'une grande part des tâches éducatives, même si les hommes des nouvelles générations semblent s'y impliquer davantage, et qu'aucune compensation spécifique ne prend en compte ces charges, dont l'intérêt social est indéniable. Le droit européen est un droit de l'individu. La question se pose cependant d'un **droit collectif** pour des groupes subissant une lourde inégalité dans leurs droits sociaux : ainsi 2 millions d'enfants, souvent de familles monoparentales, à charge de leur mère dans l'écrasante majorité des cas, vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Ce même droit autorise la **discrimination positive** – en anglais c'est mieux, affirmative action - permettant des mesures de rattrapage pour les groupes victimes d'indiscutables inégalités. Enfin, il faut remettre la question des retraites des femmes dans le contexte global d'une politique de l'emploi, qui ne tende pas à renvoyer les femmes “au foyer” pour faire baisser les chiffres du chômage, mais développe l'emploi, équilibrant ainsi les recettes des caisses de retraites, ce qui ne peut que contribuer à une juste répartition. **A nous d'interpeller la puissance publique (nationale et internationale) pour obtenir l'égalité des droits sociaux entre hommes et femmes par des lois et des actions sur l'éducation, les salaires, l'accueil des enfants, le partage du travail domestique comme du travail professionnel...En attendant : nous ne pouvons accepter une réforme, un dispositif, qui, sous couvert d'égalité, réduit encore les droits des femmes et creuse les inégalités qu'elles subissent. »**

En résumé, les retraites des femmes régressent. En outre, cette régression aurait pu être évitée si le Gouvernement n'avait pas laissé pourrir le dossier.

Evaluation de Mix-Cité : Promesse pas tenue du tout.

10. Les femmes continuent à interrompre leur activité ou à s'absenter pour prendre en charge des responsabilités familiales, au détriment de leur carrière et de leurs droits à la retraite. Quels sont vos objectifs de développement concernant les services publics d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes âgées ou dépendantes ? Inciterez-vous les hommes à prendre une part des responsabilités familiales ?

N. Sarkozy : Il est impératif que la garde des enfants ne soit plus un problème pour les mères ou les pères qui veulent travailler. C'est pourquoi, je m'engage à rendre opposable pendant la législature le droit à une solution de garde pour chaque enfant. Les fonds publics actuellement consacrés à la garde des jeunes enfants seront réorientés vers une allocation unique, simple, qui ne fera aucun perdant, et dont les familles pourront faire l'usage qu'elles veulent, soit pour recruter une assistante maternelle, soit pour payer une place en crèche, soit pour dédommager celui des deux conjoints qui arrête de travailler pour s'occuper de l'enfant. C'est en solvabilisant la demande que l'offre se développera là où sont les besoins, je pense en particulier aux crèches d'entreprises et aux crèches associatives. Je veux également que l'école prenne en charge les orphelins de 16h en organisant des études dirigées dans tous les établissements, pour que les enfants dont les familles le souhaitent, au lieu d'être livrés à eux-mêmes, soient encadrés pour faire leurs devoirs. J'entends également inciter les pères à prendre toute leur part dans la vie de la famille : notamment, à l'image des pays scandinaves, un congé parental plus avantageux sera créé à condition que les pères en prennent une partie.

Par ailleurs, je constate que ce sont les femmes qui permettent aujourd'hui le plus souvent aux personnes âgées ou aux personnes handicapées de rester à domicile. Il me paraît donc urgent de donner au secteur de l'aide à domicile, le cadre et les moyens nécessaires à son développement. J'entends créer, à cette fin, une cinquième branche de la protection sociale consacrée à la dépendance.

Examinons attentivement cette frénésie d'engagements pris par le candidat UMP.

Premier engagement de Nicolas Sarkozy : « Rendre opposable pendant la législature le droit à une solution de garde pour chaque enfant »

C'était *a priori* plutôt bien parti. Effectivement, dans la lettre de mission adressée le 1er août 2007 au ministre en charge de Famille, le président de la République indique qu'il souhaite que soient prises « toutes les dispositions nécessaires pour que les parents soient en mesure de concilier plus facilement leurs vies professionnelle et familiale, notamment en développant et en diversifiant l'offre de garde d'enfants. Notre objectif est la mise en place d'un droit de garde opposable effectif à la fin de la présente législature ». Qu'est-ce que le droit opposable à la garde d'enfants promis par Nicolas Sarkozy à l'horizon 2012 ? C'est un droit permettant aux parents d'attaquer les collectivités ne leur offrant pas de solution en matière de garde d'enfants. En février 2008, le ministre du Travail, Xavier Bertrand, avait indiqué que le gouvernement allait soumettre un texte délimitant le droit opposable au Parlement « dès 2009 ». « L'engagement que nous avons pris, c'est qu'à partir de 2012, le droit opposable (à la garde d'enfants) soit réalité », avait-il déclaré au Sénat. A cet effet, Michèle Tabarot, députée UMP, est chargée le 12 février 2008 de présenter un rapport sur les moyens de développer l'offre d'accueil de la petite enfance, en respectant deux impératifs : « assurer la sécurité et l'épanouissement des enfants et favoriser la maîtrise de la dépense ». Remis au Premier ministre le 23 juillet 2008, le *rapport Tabarot* souligne l'insuffisance quantitative de l'offre de garde. **Il évalue ainsi à 322 000 le nombre de places à créer pour couvrir les**

besoins, précisant que si les enfants de 2 ans n'étaient plus scolarisés à l'école maternelle, ce chiffre avoisinerait les 500 000. Face à ce constat, Michèle Tabarot préconise une mise en œuvre progressive de ce droit à partir de 2012, mais précédée d'un certain nombre de mesures à mettre en place dès maintenant, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays européens tels que la Suède. Recevant le rapport de Michèle Tabarot le 23 juillet 2008, le Premier ministre a indiqué que les "ministres engageront dès la rentrée une concertation sur les différentes propositions du rapport afin de pouvoir mettre en œuvre [le droit opposable] le plus rapidement possible ». A ce stade du débat, nous avons le sentiment que les choses avancent et que nous sommes très près du but.

Et patatras ! Mardi 7 avril 2009, la secrétaire d'Etat à la Famille Nadine Morano annonce qu'il n'y aura pas de projet de loi en 2009 sur le droit opposable à la garde d'enfants alors que le gouvernement avait promis ce texte pour cette année. « La priorité du gouvernement, c'est de développer les modes de garde » d'enfants avant de mettre en place un droit opposable, a-t-elle ajouté. Face à cette annonce, une pétition « *Pas de bébés à la consigne* » pour des modes d'accueil de qualité » a été mise en ligne en vue de dénoncer cette situation car, selon les organisations professionnelles et syndicales, non seulement la qualité de l'accueil va se dégrader à cause des nouvelles règles, mais aussi, les créations de places d'accueil seront largement insuffisantes pour combler le retard. Selon ces syndicats et organisations professionnelles, cette mesure implique « une révision à la baisse de la proportion des professionnels les plus qualifiés ». De ce fait, ils s'opposent au projet des jardins d'éveil qui doit s'appliquer à la prochaine rentrée scolaire pour les 2-3 ans. Ils estiment que, ce projet est « extrêmement vague pour le taux d'encadrement des enfants, la qualification des personnels, l'adéquation avec l'école maternelle ». Non seulement la promesse est abandonnée mais qui plus est les conditions d'accueil de la petite enfance se dégradent. Nous n'avancions pas, nous reculons.

Premier engagement qui, comme dirait l'autre, fait pschitt

Deuxième engagement de Nicolas Sarkozy : « *Les fonds publics actuellement consacrés à la garde des jeunes enfants seront réorientés vers une allocation unique, simple, qui ne fera aucun perdant, et dont les familles pourront faire l'usage qu'elles veulent, soit pour recruter une assistante maternelle, soit pour payer une place en crèche, soit pour dédommager celui des deux conjoints qui arrête de travailler pour s'occuper de l'enfant.* »

Cette allocution unique n'a tout simplement jamais vu le jour. Ca se passe de commentaires.

Deuxième engagement qui tombe à l'eau et qui fait plouf

Troisième engagement de Nicolas Sarkozy : « *J'entends également inciter les pères à prendre toute leur part dans la vie de la famille : notamment, à l'image des pays scandinaves, un congé parental plus avantageux sera créé à condition que les pères en prennent une partie* »

A *Mix-Cité*, nous sommes sensibles à la question de l'implication des pères dans le travail parental. Auditionnée par Ségolène Royal, alors ministre aux affaires familiales, à la veille de la Conférence de la Famille, *Mix-Cité* avait réclamé un congé paternité d'une durée d'un mois et un congé parental sur le modèle scandinave. Le lendemain, la ministre annonçait « une révolution » et proposait un **congé de paternité** de onze jours accordé au père après la naissance d'un enfant, en plus des trois jours légaux. Cette mesure est entrée en application le

1er janvier 2002 et a été plébiscitée par les pères. Si Nicolas Sarkozy voulait favoriser l'implication des pères dans la vie de famille, il lui suffisait d'allonger de 20 jours le congé paternité. Or, en attente d'une naissance prévue mi-décembre, je peux témoigner que je ne bénéficierai pas de cet allongement.

Quant à la réforme du **congé parental** dans un sens plus avantageux, un rapport parlementaire remis par Valérie Pécresse en février 2007, alors députée UMP des Yvelines concluait déjà par cette préconisation : « il faut inciter les pères à partager le congé parental de leur conjointe ». Michèle Tabarot avait également évoqué la question dans son rapport déjà cité. Afin que les parents puissent prendre soin à temps plein de leur enfant pendant au moins les 6 à 12 premiers mois de sa vie, la députée UMP proposait de réformer le congé parental. Possible dès le premier enfant et d'une durée d'un an, il inclurait un congé de 2 mois consécutifs destiné exclusivement au parent qui n'a pas arrêté de travailler. La prestation versée serait égale à 67 % du salaire brut antérieur, plafonnée à 1 800 euros mensuels. Rien de bien avantageux ! En effet, si le congé parental remporte un franc succès - 580 000 parents en bénéficieraient fin 2005 pris à 99% par des femmes –, il a porté tort au travail des femmes. Dans le couple, ce sont elles qui renoncent généralement à leur emploi, car leur salaire est en moyenne inférieur à celui des hommes.

Troisième engagement : nous ne pouvons pas nier qu'une réflexion a eu lieu et que des mesures sont en voie de réalisation. La question est : sont-elles avantageuses ?

Quatrième engagement de Nicolas Sarkozy : « *J'entends créer, à cette fin, une cinquième branche de la protection sociale consacrée à la dépendance* ».

Lors de la création de la Sécurité sociale, il existait une caisse nationale unique pour les toutes les branches de la protection sociale. On en distingue quatre types (appelés risques) qui forment les quatre branches de la sécurité sociale : 1 - La branche maladie (maladie, maternité, invalidité, décès) ; 2 - La branche accidents du travail et maladies professionnelles ; 3 - La branche vieillesse et veuvage (retraite) ; 4 - La branche famille (dont handicap, logement, RMI...). La création d'une cinquième branche dépendance se fait attendre.

Quatrième engagement qui se dégonfle comme une baudruche et qui fait pffffff.

Evaluation de Mix-Cité : Réalisation peu avancée.

1. Quels sont vos engagements en matière de politique d'éducation à la sexualité et à la contraception ?

N. Sarkozy : L'école doit jouer un rôle important dans l'apprentissage de la prévention, du respect de l'autre et des différences d'orientation sexuelle. Elle doit ainsi permettre aux jeunes garçons et filles d'adopter un comportement responsable à l'âge où ils découvrent l'amour et les risques qui lui sont liés. Cet enseignement doit être adapté en fonction du contexte et du niveau d'information de la population scolaire des établissements, dans le cadre de l'autonomie que je souhaite leur confier.

Sur la question de l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées, la circulaire du ministère de l'éducation nationale du 17 février 2003 précise déjà les objectifs de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire. Ce que dit le candidat Sarkozy reprend

quasiment à l'identique les principes de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire énoncés dans la circulaire.

Pour cette rentrée scolaire, le ministère de l'éducation a même rappelé la priorité (parmi 15 autres) du refus de la violence et des discriminations (y compris le sexisme et l'homophobie) dans sa circulaire de rentrée. Il n'y a pas à proprement parler de nouveauté ni d'initiatives en la matière. Mais pour être tout à fait honnête, il n'y a pas non plus de recul.

Dans la mesure où il n'y a pas de réel engagement, il nous est difficile d'évaluer les **promesses du président en matière de politique d'éducation à la sexualité et à la contraception. Nous nous abstenons donc de porter un jugement sur l'avancée ou pas d'engagement non pris.**

Evaluation de Mix-Cité : Pas d'engagement.

12. Vous engagez-vous à confier au CSA une mission renforcée de lutte contre le sexisme afin que les médias contribuent à donner une image moins stéréotypée des compétences et du potentiel des femmes et des hommes dans notre société ?

N. Sarkozy : Je ne sais pas si c'est le rôle du CSA. Mais il faut certainement agir sur les mentalités pour continuer de lutter contre les stéréotypes et les attitudes sexistes.

Au moins la réponse du candidat a-t-elle le mérite de la clarté et de la franchise : il doute du rôle du CSA dans la lutte contre les stéréotypes sexistes. Il n'y a aucun engagement de la part du candidat UMP sur cette question là. Quant à la nécessité d'agir contre le sexisme sans préciser les modalités concrètes de cette action, cela ne satisfera évidemment personne.

D'ailleurs cette nécessité de réfléchir sur les modalités pratiques pour changer les mentalités dans une perspective antisexiste se retrouve dans un énième rapport sur l'image des femmes dans les *media* commandée par Valérie Létard, alors secrétaire d'Etat à la solidarité. Remis à le 25 septembre 2008, Michèle Reiser qui a présidé la commission de réflexion sur l'image des femmes dans les *media* entendait associer à la politique de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes un travail sur les représentations. La Commission consciente d'un décalage inacceptable entre les stéréotypes qui continuent à s'appliquer à l'image des femmes et la pluralité de leurs rôles familial et social, de leurs activités et de leurs aspirations, s'est demandée pourquoi et comment l'image des femmes véhiculée par les *media* ne correspondait pas à leur place véritable dans la société.

Contredisant le sentiment du président de la République, le rapport conclut sur des missions accrues du CSA. Citons les : Réfléchir aux modalités d'une action de vigilance vis-à-vis des chaînes qui peut passer soit par la rédaction d'une délibération sur cette question, expression d'un pouvoir unilatéral du CSA, soit par l'élaboration d'une charte de l'antenne, en partenariat avec les diffuseurs (encouragement à faire des programmes spécifiques, développement du rôle des médiateurs, construction d'indicateurs comparables entre médias) ; Faire un bilan annuel sur cette question à l'instar du bilan sur la diversité ; Etudier les moyens d'introduire cette clause de responsabilité sociétale envers les femmes lors de tout accord d'autorisation aux chaînes privées. »

Nous pouvons souhaiter une volte-face de la part du président mais il est vraisemblable que cette volte-face soit perçue par ses partisans comme une trahison de ses engagements. Ce qui ne manquerait pas d'ironie. Là comme sur d'autres points déjà évoqués, **il est difficile de faire grief au candidat Sarkozy de ne pas respecter des engagements qu'il n'a pas pris.**

Evaluation de Mix-Cité : Pas d'engagement.

13. Comment lutterez-vous contre les violences conjugales, notamment concernant la prévention, la mise en cohérence des décisions pénales et civiles, la formation des professionnels (santé, police, justice, travailleurs sociaux) et la concertation avec les associations ?

N. Sarkozy : La loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple a permis une très grande avancée puisqu'elle prévoit notamment d'étendre au concubin, au "pacsé" ou à l'ancien conjoint les règles qui s'appliquent en cas de violences commises par l'époux. Par ailleurs, il est désormais possible d'écarter le conjoint violent du domicile avant même la décision de justice au fond. C'est un progrès considérable. Si je suis élu, je m'attacherai à garantir une application effective de l'ensemble de ces mesures et à mettre en place un programme de traitement des comportements violents, qui sont hélas généralement la conséquence de mauvais traitements reçus pendant l'enfance.

Tout d'abord, il convient de faire une remarque sur la genèse de la violence masculine selon le président Sarkozy. Selon lui, les hommes battent, violent, agressent les femmes au motif qu'ils auraient été maltraités pendant leur enfance. Si cela peut s'avérer exact dans certaines situations de violence masculine, la généralisation opérée par le président « [les] comportements violents, (...) sont hélas généralement la conséquence de mauvais traitements reçus pendant l'enfance » est très problématique. Eu égard au nombre de femmes violentées en France (cf.), il y a lieu de s'inquiéter sur l'enfance des petits garçons. En réalité, cette violence des hommes ne procède pas des mauvais traitements pendant l'enfance mais elle est bien le produit d'une société sexiste et patriarcale qui légitime l'appropriation du corps des femmes au besoin par la violence. Il suffit de constater l'indignation qui a gagné une élite du spectacle lors de l'arrestation du cinéaste Roman Polanski au point de lancer une pétition pour réclamer sa libération et « manifester leur amitié et leur soutien ». Au motif que Polanski est un citoyen français, un artiste de renommée internationale menacé d'être extradé, il ne devrait pas répondre de ses actes : le viol sur une fillette de 13 ans ! C'est proprement inouï et ça en dit très long sur la disponibilité du corps des femmes.

Ensuite, nous avons pris acte de la mise en place du deuxième plan global triennal (2008 – 2010) de lutte contre les violences faites aux femmes lancé le 21 novembre 2007. Le Gouvernement reconduit le premier plan pour conforter les mesures déjà mises en oeuvre et les compléter en lançant de nouvelles actions en direction de l'entourage des victimes. Une fois n'est pas coutume pour les féministes que nous sommes, autorisons-nous à citer l'*Ecclésiaste* : « ce qui fut, cela sera ; Ce qui s'est fait se refera ; Et il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Ce Plan s'accompagne d'ailleurs de diverses opérations de communication menées par le secrétariat d'Etat à la Solidarité visant à sensibiliser l'ensemble des citoyens à l'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes.

A priori donc, la lutte contre les violences faites aux femmes semble être bien engagée. Cependant ça ne semble pas être l'avis des associations féministes (comme la plus concernée entre toutes le *Collectif féministe contre le viol*) qui évalue sur le terrain les effets des politiques publiques sur les questions des violences faites aux femmes.

Sarkozy déclare qu' « il est désormais possible d'écarter le conjoint violent du domicile avant même la décision de justice au fond. » Or, dans les faits, c'est rarement le cas par manque de volonté du parquet.

En juin 2009, la Ministre de l'intérieur annonçait par exemple la création de « brigades de protection des familles » afin de lutter contre les violences intra-familiales. Or cette information a suscité plusieurs commentaires au *Collectif national pour les droits des femmes*: « Les policiers et les gendarmes font partie des personnels qui ont été le plus formés sur les violences faites aux femmes. Ceci dit il en existe encore par exemple qui encouragent les femmes à déposer une main courante plutôt qu'une plainte. Dans ce cadre là, avoir des brigades de police et de gendarmerie, sensibilisées particulièrement aux violences faites aux femmes et dûment formées, pourquoi pas ? Mais pourquoi uniquement sur les violences **intra- familiales** faites aux femmes et aux enfants ? En aucun cas, ce type de brigade ne doit être compétente pour traiter d'autres choses que les violences faites aux femmes, la répression d'un sans papier découvert au hasard d'une intervention par exemple. Même s'il est prévu que dans ces brigades figurent des psychologues et des travailleurs sociaux, c'est encore la réponse en terme uniquement de répression qui est privilégiée. Bien qu'indispensable, celle ci devrait être accompagnée d'un ensemble de mesures cohérentes, intégrées et systématiques pour lutter contre les violences faites aux femmes : prévention avant toute chose , éducation non sexiste, formation de tous les personnels, accueil et hébergement des victimes, prise en compte des conséquences des violences notamment au travail, fonctionnement de l'appareil judiciaire, articulation entre civil et pénal, ordonnance de protection, etc., tout un ensemble de mesures qui figurent dans la proposition de loi cadre du *Collectif national pour les Droits des Femmes* qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'action de l'État sur les violences faites aux femmes ne semble guère coordonnée : Michèle Alliot Marie annonce la création de ces brigades alors que les services de Valérie Létard, secrétaire d'État à la solidarité, en charge des droits des femmes, travaillent aussi sur le dossier des violences faites aux femmes. On aimerait trouver un peu plus de cohérence, signe d'une véritable volonté politique et non d'effets d'annonce ».

Enfin, la concertation avec les associations de terrain et les associations féministes manque.

Evaluation de Mix-Cité : Réalisation peu avancée.

14. Vous engagez-vous à faire connaître la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par la France depuis 1983, notamment par l'intermédiaire des programmes scolaires et à promouvoir son application effective, le cas échéant, sous sanction ?

N. Sarkozy : Ce texte devrait en effet être plus largement connu et appliqué. A titre personnel, ma référence reste cependant le préambule de la Constitution de 1946, auquel renvoie notre Constitution actuelle, qui prévoit que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». C'est au service de cet objectif que je souhaite appliquer le volontarisme dont j'ai toujours fait preuve pour les causes dans lesquelles je crois.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle est entrée en vigueur en tant que traité international le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. Dix ans après son adoption, en 1989, c'est presque une centaine de pays qui se sont engagés à respecter ses clauses. C'est en 1983 que la France a ratifié cette Convention. **Pour cette dernière question, Sarkozy a choisi de ne pas s'engager.**

D'une part, il ne s'engage pas à faire connaître la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* comme cela lui a été explicitement demandé. Il prétend que ce texte « *devrait en effet être plus largement connu et appliqué* ». Connaît-il seulement cette Convention ? Elle marque l'aboutissement de plus de 30 années de travail de la Commission de « la » condition de « la » femme (sic.), organe fondé en 1946 par les Nations Unies pour examiner la situation des femmes et promouvoir leurs droits. Comprenant pas moins de 6 parties et 30 articles dont un programme d'action pour l'égalité énoncé dans 14 articles, la Convention expose en détail les droits civiques et le statut juridique des femmes mais porte aussi - et c'est cela qui la différencie en particulier des autres traités sur les droits de l'homme - sur la procréation ainsi que sur les incidences des facteurs culturels sur les relations entre les hommes et les femmes. En France, en 2009, qui a entendu parlé de cette Convention ? Exception faite des féministes, qui connaît cette Convention ? Se souvient-on que pendant cette première partie du mandat le président ait évoqué ou contribué à faire connaître cette Convention ? Pas à notre connaissance. Dans la mesure où le candidat ne s'est pas explicitement engagé à la faire connaître, nous ne pousserons pas l'ingratitude à lui en faire grief.

D'autre part, cette Convention n'est pas la référence du candidat Nicolas Sarkozy qui préfère le préambule de notre Constitution de 1946 qui prévoit que « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* ». Ainsi donc, Sarkozy préfère une disposition très générale du genre : « Je me prononce pour l'égalité des sexes » à une Convention qui détaille très précisément des droits des femmes : Sur les discriminations (article premier) ; sur les mesures politiques à prendre sans retard tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes (article 2) ; Sur la garantie des droits et des libertés fondamentales (article 3) ; Sur les mesures temporaires spéciale visant à accélérer l'instauration d'une égalité **de fait** entre les hommes et les femmes (ces dernières n'étant pas considérés comme des actes de discrimination) (article 4) ; Sur les rôles stéréotypés par sexe et préjugés (article 5) ; Sur la prostitution (article 6) ; Sur l'éducation (article 10) ; Sur l'emploi (article 11) ; Sur la santé (article 12) ; Sur les prestations économiques et sociales (article 13) ; et même sur la situation des femmes rurales (article 14) ; Sur l'égalité devant la loi (article 15) ; Sur le mariage et la vie de famille (article 16). Lorsqu'on connaît tout le

champ d'action de la CEDAW (où figure en toutes lettres l'action positive improprement dénommée discrimination positive), nous comprenons soudainement son peu d'empressement à faire connaître cette Convention et le fait qu'elle ne constitue pas pour lui LA référence en matière d'égalité des sexes et des droits des femmes. Quant « à promouvoir son application effective, le cas échéant, sous sanction » comme l'a demandé l'*Observatoire*, là il ne faut pas rêver.

Nous cherchons encore les preuves de l'engagement passé de Nicolas Sarkozy pour la cause du féminisme. Avec cette dernière réponse, de façon tout à fait involontaire, Nicolas Sarkozy fait preuve de son manque de volontarisme pour la cause des droits des femmes. Avec le récent lancement du « grand débat sur l'identité nationale », nous entendons de plus en plus d'hommes politiques proclamer la modernité de la lutte féministe et revendiquer leur attachement viscéral à la cause de l'égalité des sexes notamment à travers leur rejet total et absolu du port de la *burqa* en France. Nicolas Sarkozy a d'ailleurs manifesté son aversion pour la *burqa* incompatible, selon lui, avec la tradition française d'égalité des sexes. C'est toujours une véritable stupéfaction que d'entendre quotidiennement nos hommes politiques déclarer avec une grande sincérité leur défense pour l'égalité des sexes. Comment expliquer cette distorsion dans la classe politique, à commencer par le Président de la République, entre d'un côté, des déclarations du type : « *C'est au service de cet objectif [la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes] que je souhaite appliquer le volontarisme dont j'ai toujours fait preuve pour les causes dans lesquelles je crois.* » et de l'autre côté, une société encore foncièrement patriarcale ?

Comment le président de la République et la classe politique quasi exclusivement masculine arrivent-ils à se faire passer pour féministes? Par quel tour de magie parviennent-ils à nous faire prendre des vessies pour des lanternes ? La réponse est assez simple : en employant les deux artifices des magiciens : l'illusion et la prestidigitation. Le premier fabuleux tour d'illusion consiste à nous faire que croire que la France est autant le pays des droits de l'Homme (avec un grand H) que le pays des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de la mixité. Le second tour de prestidigitation consiste à nous faire détourner le regard de notre sexisme pour l'orienter ailleurs. C'est un stratagème efficace bien mis en lumière par la sociologue Christine Delphy qu'elle résume ainsi : le patriarcat sévit « là-bas », dans les pays arabes et africains, en Iran et en Afghanistan ou chez nous mais seulement en banlieue chez les hommes et les femmes originaires de « là-bas ». Alors qu'il ne sévit pas « ici », pas « chez nous », pas dans la République française. Au fond, le problème du patriarcat pour les hommes politiques français, c'est le foulard islamique hier et la *burqa* aujourd'hui, ce n'est pas l'économie politique du patriarcat bien de chez nous. Mais en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas dupes et nous ne nous laisserons pas détourner de nos questions. Nous revendiquons une politique d'égalité des sexes.

Evaluation de Mix-Cité : Pas d'engagement.

Mix-Cité Paris

Dernière mise à jour le 4 novembre 2009 à 14h00

*Contacts presse :

Thomas Lancelot : 06 32 24 33 45, Samira Ouardi : 06 63 36 07 91. contact@mix-cite.org, www.mix-cite.org